

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 AVRIL

LA CHASSE AUX ÉCONOMIES

Et d'abord plus d'impôts et faisons des économies !

C'est le cliché de début de tous les présidents de commissions du budget.

Et on applaudit, et les membres crient en chœur :

— Oui, oui, c'est cela, plus d'impôts, des économies, beaucoup d'économies.

On convoque les ministres. On leur soumet le desideratum et immédiatement la bouche en cœur, ils répondent :

— Mais, comment donc, Messieurs, nous sommes absolument d'accord. Des économies ! le gouvernement ne demande que cela. Faisons des économies.

Sur quoi on réapplaudit. On chante l'accord des gouvernants et des législateurs. On crie : Vive la République ! et on se met en chasse des économies.

Soudain un chasseur s'arrête et met en joue :

— Je tiens le gibier. L'Instruction publique ! Taillons dans l'Instruction publique.

Le ministre de l'Instruction publique se jette à la gueule du fusil.

— Y pensez-vous ? toucher à l'Instruction. Mais les maîtres d'école ne sont-ils pas la grande armée de réserve de la République ? Je comptais au contraire vous demander quelques crédits supplémentaires nécessités par la loi scolaire, les maisons d'école.

— Les maisons d'école, mais on dit que la plupart sont vides.

— Possible, mais elles tiennent de la place. Cela fait illusion. La République vit en grande partie sur les illusions.

— C'est vrai, disent les chasseurs. Et on abandonne l'Instruction publique pour se jeter sur une autre piste.

— Voilà notre affaire. L'Intérieur ?

— L'Intérieur ? mais vous êtes fous. Et les candidatures officielles, et les agents d'é-

lections, et les fonds secrets ? La République s'en peut-elle passer ?

— C'est encore vrai. Et on se remet en quête.

— La guerre ?

— Oui, oui, la guerre ! épluchons la guerre.

— Le ministre frise sa barbe, jette à droite et à gauche un coup d'œil aimable, se campe et :

— Je vous ai prévenus, Messieurs ! et j'ai réduit toutes les dépenses susceptibles de réductions. Voici d'abord 6,000 francs sur la nourriture des chats de manutention.....

— Vive Boulanger !

— ...Ci encore 9,000 francs d'économies sur le sou du perruquier et le blanchissage des draps.....

— Vive Boul..... !

— ... Seulement je serais obligé, Messieurs, de vous demander d'ajouter 150 millions aux 366 millions supplémentaires que vous m'avez déjà accordés. Un devoir patriotique m'empêche de vous en indiquer dès aujourd'hui l'emploi.

On bat d'autres buissons.

— Les travaux publics ?

— Il faut faire travailler les ouvriers pour qu'ils ne crient pas.

— Les employés logés, blanchis, éclairés indument, par milliers, aux frais des contribuables ?

— Ce sont des électeurs qui votent bien.

— Les paperasses, les bureaux ?

— Il faudrait entrer dans la voie de la décentralisation, ce serait dangereux pour la République.....

Etc., etc.

— Mais où prendre des économies alors ?

— Nulle part.

— Il faut donc recourir à l'impôt ?

Et, partis en chasse à l'économie, nos financiers, invariablement, rapportent dans leurs carnassières de nouveaux impôts et de nouveaux emprunts !

Etonnez-vous, après cela, que les contribuables soient écrasés et que notre dette soit doublée.

— Mais alors c'est la faute des législateurs et des gouvernants ?

— Non ! ou du moins ce n'est pas plus la faute des gouvernants et des législateurs d'aujourd'hui, que celle de ceux d'hier.

Peut-être bien voudraient-ils faire des économies, car ils sont bien obligés de se rendre compte que l'abîme est proche. Mais ils ne le peuvent pas. La République, ils le sentent, ne se peut maintenir que par une effroyable dépense d'argent. Sa popularité, comme sa prospérité, comme sa sécurité, sont factices. Il faut qu'elle paie ou du moins qu'elle fasse payer les contribuables. Sinon elle meurt.

Si donc les électeurs veulent la conserver, il faut qu'ils paient, qu'ils paient encore, qu'ils paient toujours jusqu'à la ruine totale !

Que voulez-vous ! les vices, cela coûte cher !

EDOUARD GRIMBLOT.

M. Edouard Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, est parti hier matin pour Douai et Lille. On sait qu'il est question d'établir, dans la première de ces deux villes, des écoles professionnelles d'agriculture, de distillerie et de raffineries, à la place des facultés de Droit et des Lettres transférées à Lille et dont les locaux vont par suite être vacants.

EN ALGÉRIE

Le paquebot *Ville de Tunis*, ayant à bord les ministres, MM. Berthelot, Millaud et Granet ; les représentants de l'Algérie, MM. Etienne, Forcioli, Thomson et Treille ; environ 90 invités parmi lesquels de nombreux membres du Parlement et diverses notabilités, est entré dans le port lundi, à 4 heures. Il a été salué par des salves d'artillerie. Tous les navires en rade, les édifices publics de l'avenue du débarcadère et les maisons en façade sur la mer étaient pavoisés. Une foule immense et les troupes de la garnison formaient la haie sur tout le parcours du cortège.

Aussitôt le paquebot amarré, MM. Tirman, gouverneur général de l'Algérie ; Manguin, sénateur ; Bourlier et Letellier, députés d'Alger, sont montés à bord.

M. Guillemin, maire d'Alger, entouré du conseil municipal, les autorités civiles et militaires, le bureau de la Ligue de l'enseignement, attendaient sous le pavillon dressé près de l'apportement.

Au moment où les ministres ont mis le pied sur la terre ferme, la musique des zouaves a joué la *Marseillaise*. Le maire a souhaité la bienvenue aux ministres et aux membres du Parlement. Il dit qu'il faudrait remonter bien haut dans les annales de l'Algérie pour trouver une date aussi solennelle que celle-ci, marquée par la présence de trois ministres et par plus de cent membres du Parlement. L'Algérie se réjouit en sachant qu'elle ne peut que gagner à être vue de près.

De toutes parts, ajoute M. Guillemin, nous avons de superbes commencements qui stimulent notre ambition et encouragent nos espérances. Le maire a terminé sa harangue en exprimant sa confiance dans les ministres qui aideront à la réalisation de ces espérances.

M. Berthelot a remercié le maire, au nom du gouvernement de la République, des sentiments exprimés par lui, au nom de la population algérienne. « Jamais, en effet, depuis l'avènement de la République, l'Algérie n'a reçu, a-t-il dit, des pouvoirs publics, un pareil témoignage de sympathie. Le voyage des ministres et des membres du Parlement montre quelle importance nous attachons aux progrès de la France algérienne. Mes collègues et moi, représentant le Président de la République et le gouvernement tout entier, nous sommes venus constater sur place vos besoins et vos aspirations, afin de nous pénétrer de leur légitimité et de leur importance.

» La nature de nos fonctions nous désignait plus spécialement pour étudier l'état et les progrès de l'Instruction publique, le développement des chemins de fer et des voies de communication, les procédés de

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

— Cependant, mon ami, pour vous plaire, j'irai à cette fête ; mais avant de m'y conduire, écoutez attentivement mes paroles. Pesez-les, je vous en supplie. Les fêtes incessantes sont ruineuses ; et n'en abusez-vous pas de ces fêtes ? L'été, vous faites courir, et vos chevaux par sang n'ont pas encore remporté le prix. En automne, ce sont des chasses au renard et au sanglier, et la mente que vous faites entretenir dans votre propriété de Brabourg vous coûte un prix considérable. Et les repas qui suivent ces chasses ! Je suis persuadée que vous ignorez dans quelle proportion votre sommelier fait sauter les bouchons et couler les vins de choix. Et l'hiver, comptez-vous les pièces d'or que vous laissez échouées sur le tapis vert, dans les bals où vous me dites que vos amis veulent bien me saluer reine ?... Oui, vos amis, pour vous plaire, pour solder, en louanges, vos dîners et leurs emprunts... Mais, mes amies à moi, celles du moins que je nomme ainsi, croyez-vous que les diamants et les toilettes, dont

vous me comblez, ne les irritent pas ; et, très doucement, avec des sourires, on lance une petite pointe à l'adresse de l'humble lectrice. Mais, ne parlons pas de cela. Il ne s'agit pas ici des blessures de ma vanité ; la question est plus grave. Nous sommes des marins sur un navire en péril. Oui, Herbert, si je suis sérieuse, en vous parlant ainsi, c'est que le danger est grand. Que deviendrons-nous lorsque votre patrimoine aura sombré ? A qui irons-nous tendre la main ? Sera-ce à votre mère, qui serait transportée de joie si la femme de son fils mourait de faim et de froid dans le plus triste réduit de Berlin ? Sera-ce à votre grand-oncle Luitpold de Jörn-Brabourg, qui n'a pas répondu à une seule de mes lettres, si humbles et si respectueuses ; à votre grand-oncle qui a refusé de voir mon fils. Nous adresserons-nous à vos amis ? Vos compagnons de plaisir vous aiment parce que vous les égayez ; mais l'homme, devenu pauvre, n'a plus d'amis ; tous se détournent de sa route. Les parasites surtout, après l'avoir dépouillé, le fuient comme ils fuiraient un fléau.

Elle s'était animée ; ses joues étaient roses, sa beauté rayonnait, et Herbert prenait plaisir à écouter cette voix d'un timbre charmant, à regarder l'éclair de ses yeux. Penché vers elle, il l'enveloppait de son regard d'autrefois moitié rêveur, moitié admiratif ; puis, s'inclinant avec

une grâce exquise, de ses lèvres il effleura la main de Madeleine.

— Tout souci s'en va près de vous, ma belle comtesse, je ne discerne pas le sens de vos paroles ; j'entends seulement votre voix, elle me berce... J'écoute et je me sens vivre.

Il ne serait donc jamais sérieux, toujours il aurait un compliment pour la beauté de sa femme ; jamais une approbation pour sa raison.

— Il ne m'appartient guère de vous conseiller, reprit-elle tristement ; cette fortune, que vous dépensez si largement, est votre patrimoine... mais, nous avons un fils ; et, pour lui, je vous en conjure, soyez économe. Le grand luxe est-il nécessaire au bonheur ?

Le capitaine se mit à rire.

— Que la prédication vous va bien, quel feu dans vos yeux ! Je ferais des folies pour les voir s'animer ainsi ; mais qu'il vous faudra déployer d'éloquence pour convertir votre prodigue. Économie, prudence, prévoyance, simplicité ; durant mon enfance je n'ai jamais été bercé par ces mots-là. Ils me font un peu l'effet de hiéroglyphes, et je ne suis guère habile à déchiffrer la langue des sages. Après tout, ma chère, je trouve une certaine noblesse dans le mépris du vil métal. On a cela dans le sang. J'imites mes pères. Ils ont toujours dépensé royalement. Est-ce que je pourrais me transformer tout à coup en prudent

calculateur, en prévoyant père de famille, qui, chaque mois, fait de petits paquets et reste soucieux devant sa balance, jusqu'à ce que les deux plateaux soient en équilibre ? Ah ! Dieu ! j'ai de fameux écarts dans l'équilibre de mes balances. L'avoir est une montagne et le doit un précipice ; mais j'en ris. Je nargue la fortune. Je continue à faire tinter mes dernières pièces d'or. Je me grise de leur cliquetis, de leur éclat, et je continuerai ainsi... toujours. Ne me demandez pas l'économie ; c'est une petite vertu bourgeoise... une petite vertu d'arrière-boutique, pour laquelle j'ai un souverain mépris.

La jeune comtesse fut profondément blessée. Était-ce une allusion à son origine ? Le fier capitaine méprisait les petites vertus bourgeoises ; mais alors, méprisait-il aussi celle qui les conseillait ? Elle vit pourtant qu'elle s'était trompée. Herbert avait manqué de tact ; mais il n'avait pas eu l'intention de rappeler l'origine roturière de la lectrice et la jeune femme continua :

— Ah ! ces vertus bourgeoises, que vous placez si bas, mériteraient pourtant un piédestal. Elles donnent de la dignité à la vie ; car le débiteur est l'obligé de son créancier, et l'obligé est courbé sous un demi-servage.

Ici Herbert bondit indigné.

— Un demi-servage, dites-vous ?... Mais, sans s'inquiéter de l'interruption :

correspondance et de télégraphie. Je vais, ajoute M. Berthelot, inaugurer l'école de l'enseignement supérieur et souhaiter la bienvenue à la Ligue de l'enseignement qui rend des services incessants à l'instruction publique.

» Nous travaillerons en commun à resserrer les liens d'intérêt et de sympathie qui existent entre la France et l'Algérie, pour le plus grand bien et pour la plus grande gloire de la République. »

Ce discours a été accueilli par les cris de « Vive la République ! », répétés par les assistants.

Les ministres sont montés ensuite en voiture, précédés et suivis d'une escorte militaire, et ils se sont rendus au palais d'Alger, où des appartements leur avaient été préparés.

ÉTRANGER

ALSACE-LORRAINE. — Les perquisitions continuent en Alsace; ainsi, on télégraphie de Strasbourg, 8 avril, qu'une perquisition a été faite par le commissaire de police de Schlestadt au domicile de M. Ad. Catala, fabricant de cette ville. Le commissaire a saisi la correspondance de M. Catala avec le comité central des gymnastes alsaciens. M. Catala est membre de ce comité. Des perquisitions ont été faites également au domicile de plusieurs habitants de Phalsbourg, mais elles n'ont donné lieu à aucune poursuite.

— On écrit de Strasbourg :

« Un triumvirat, composé de MM. les abbés Winterer, Guerber et de M. Germain, sera, paraît-il, provisoirement chargé de remplacer M. Kablé pour la direction du parti protestataire au Reichstag.

» Les dépêches des Alsaciens-Lorrains et des Français sont épluchées mot à mot, les lettres fréquemment ouvertes, et malheur à l'Alsacien-Lorrain ou à l'étranger qui se permet de censurer quelque peu le gouvernement du stathouder. Pour l'étranger, c'est l'expulsion immédiate; pour l'habitant, c'est la prison.

» Nous ne perlons pas des parents menacés de poursuites parce que, dans l'habillement de leurs enfants, on peut à la grande rigueur trouver qu'il y a du bleu, du blanc et du rouge, cela me mènerait trop loin.

» Tout, du reste, est analogue; les jeunes gens de Strasbourg ont pris la mode de porter un manteau à capuchon de la forme de l'ancien manteau des chasseurs à pied; immédiatement, ce manteau a porté ombrage aux Allemands, qui l'ont considéré comme une provocation parce qu'il ressemble à un ancien manteau de l'armée française !...

» Il n'y a pas jusqu'aux enfants que les Allemands ne se plaisent à torturer. Les enfants des Alsaciens patriotes sont en butte à toutes les vexations dans les écoles allemandes — et obligatoires.

» Le jour de l'anniversaire de l'empereur, on a lu dans toutes les écoles de

— Mon pauvre ami, reprit Madeleine, vous ne sauriez vous imaginer combien je suis lasse de lutter contre la gêne envahissante; de prodiguer tous mes efforts pour conserver à notre maison une tenue correcte et digne, quand tous les dessous sont minés. Vous désirez vous griser du cliquetis et de l'éclat de vos dernières pièces d'or; hélas! vous êtes si bien grisé que vous ne discernez pas la misère... Elle approche, elle arrive, maigre et pâle; elle va frapper hardiment à la porte de notre hôtel, sachant qu'elle a pour meilleur allié le maître lui-même. N'essayez pas de le nier. Mes yeux sont clairvoyants. Est-ce que je ne vois pas chaque jour des papiers timbrés de toutes sortes, avec des injonctions de payer, faute de quoi... la saisie. Vous soldez toujours, vous vendez des titres, vous donnez des hypothèques sur vos terres de Brabourg; mais il arrivera un moment où la grappe épuisée aura beau être pressée, on ne pourra plus rien en extraire; elle aura donné sa dernière goutte.

— Madeleine parlait avec une véritable éloquence. Herbert, le visage maintenant assombri, écoutait muet, puis, soudain, il retrouva son insouciance, et se plaçant droit devant sa femme, levant le doigt avec gaieté :

— Et l'héritage, l'oubliez-vous? Mon grand-oncle Luitpold a quatre-vingt-cinq ans, et il n'emportera pas dans la tombe ses six millions!

Strasbourg l'hymne ou plutôt la prière nationale pour le Kaiser.

» Dans son école, c'est le fils d'un des membres les plus influents du comité Kablé qui a été forcé de la lire sur l'ordre du maître.

» L'enfant (il n'a pas dix ans) obéit; très ému, il marmotte les premières lignes, puis il arrive au verset injurieux pour la France.

» Alors, le pauvre petit, n'y tenant plus, éclate en sanglots, et laissant tomber le livre, s'écrie :

« — Je ne peux pas, monsieur, je suis Français!

» Le maître allemand a injurié le pauvre petit et l'a puni. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 avril.

La physionomie générale du marché est meilleure : 3 0/0, 84.20; 4 1/2 0/0, 109.85.

On négocie l'action du Crédit Foncier à 1,582. Les obligations foncières et communales des diverses séries ont un bon courant d'affaires que justifie l'excellence incontestable de ces titres.

Nombreuses transactions sur l'action de la Société Générale qui maintient fermement son cours de 458.75.

La compagnie française des Moulins à vapeur d'Anvers et du Havre exploite depuis plusieurs années déjà une industrie de première nécessité. Propriétaire de terrains, usines et accessoires d'environ 3 millions de francs, elle a des traités qui lui garantissent un revenu annuel d'une stabilité absolue. Les 8,000 obligations qu'elle se dispose à émettre sont donc plus que garanties. Ajoutons que le montant de cette émission est destiné à doter l'usine du Havre de perfectionnements qui lui permettront de défier toute concurrence étrangère et qui, au dire des gens du métier, devront tripler les bénéfices. Emises à 285 fr., remboursables à 500 fr., elles rapportent 15 fr. nets par an, l'impôt étant pris par la compagnie à sa charge. C'est un placement de 6 0/0.

Les polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de demandes nombreuses et suivies de la part des petits capitalistes qu'attire avec raison l'intérêt servi à 5 0/0 joint à des garanties de premier ordre.

L'action de Panama est très ferme à 405. Les obligations des diverses séries sont bien tenues.

Le marché de nos chemins de fer est calme, les obligations atteignent leurs plus hauts cours.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES TRAMWAYS SAUMUROIS

Les travaux des tramways saumurois sont suspendus depuis samedi. A quoi cela peut-il tenir? Les uns disent que c'est faute de matériel; les autres l'imputent à la rareté de la monnaie. Nous ne voulons point approfondir ce mystère, car il y a, à la tête de la nouvelle société, des capitalistes sérieux.

Comme il ne faut plus guère que deux journées de travail pour que la voie aboutisse à Fontevault, nous ne pouvons admettre que l'entreprise échoue ainsi sur le point de se terminer. Il se trouvera bien quelqu'âme intéressée pour empêcher le navire — sur roulettes — de se perdre corps et biens dans le port.

En attendant, les ouvriers inoccupés se tiennent par groupe sur nos quais, atten-

— Madeleine remua lentement la tête.

— Ne vous bercez pas d'illusions. Pas plus que votre mère, votre oncle ne vous pardonnera de m'avoir aimée; sa haine le suivra jusque par delà la mort... Ne comptez pas sur cette fortune, je vous en supplie.

Il frappa du pied.

— Ah! certes, j'y compte... et même, je vous avoue que l'héritage se fait bien attendre. Il est des jours où je perds patience.

Elle joignit les mains.

— Herbert, Herbert, ne dites jamais ces choses, elles nous porteraient malheur!

— Eh! bonté divine! qui donc pourrait regretter ce vieux ladre de général?... Pour être regretté, il faut avoir aimé. Et qui donc a-t-il aimé en dehors des batailles et de ses plans stratégiques? Ah! ma chère, rassurez-vous. Quittez votre air songeur, qu'un beau sourire égaye votre joli visage. Vous savez à quel point je prise l'honneur. Ne craignez rien. Quand les galions seront arrivés, nous solderons intégralement nos créanciers, et des sommes suffisantes nous resteront encore pour faire grande figure. A cela je tiens absolument.

Il fit quelques pas à travers la chambre, alluma un cigare, en tira quelques bouffées.

— Décidément, ma belle et sage comtesse, je vois que ce bal du général ne vous plaît guère... Notre Henri l'emporte sur l'attrait des plaisirs

mondains. Je ne serai pas cruel en vous éloignant de votre fils... A bientôt... Avant cette fête j'ai bonne envie d'aller entendre un acte du *Lohengrin*; on le joue ce soir, et je porte aux nues notre Wagner. Quelle puissance dans cette musique! Elle ravit les oreilles allemandes!

Restée seule, Madeleine acheva ses additions; puis elle vint s'asseoir près de la fenêtre, et soulevant le rideau elle regarda la lumière mourante, les nuages changeants et les hirondelles qui voletaient. Elle se tenait immobile, l'œil noyé dans le vide, dans l'attitude du pilote désespéré qui a renoncé à diriger sa barque. Où irait-elle, la barque?...
Durant la nuit, la jeune femme fut visitée par un terrible cauchemar. Un vent lugubre sifflait à ses oreilles; une mer houleuse hérissait ses vagues; et, dans cette tourmente, un navire désemparé s'enfonçait, se relevait pour s'enfoncer encore dans les eaux en furie. A l'aube, un chant mélancolique et doux vint la tirer de son angoisse: la tourterelle d'Henri donnait sa note tendre et monotone dans sa cage élégante.

Concert de l'Harmonie Saumuroise

Nous avons annoncé pour dimanche prochain, au Théâtre, le second concert de l'Harmonie Saumuroise. Cette fête musicale ne manquera pas d'éléments de succès, mais son éclat sera particulièrement rehaussé grâce à la présence, comme virtuose, de l'un des premiers solistes de cette célèbre phalange musicale que M. Wetge, successeur de M. Sellenick, dirige aujourd'hui avec tant d'autorité, après concours passé entre les principaux chefs de musique de l'armée.

Voici la lettre que nous adressons, à ce sujet, M. le Président de l'Harmonie Saumuroise :

« Monsieur le Rédacteur,

» Je viens réclamer de votre obligeance de bien vouloir insérer dans votre estimable journal un article sur M. Pellegrin, hautboïste solo de la Garde républicaine. J'ai pu obtenir de cet artiste hors ligne (après bien des démarches) son concours pour le deuxième concert que nous donnons à nos sympathiques souscripteurs.

» C'est en quelque sorte la vie artistique à grands traits du charmant virtuose que nous ferons entendre le 17 courant, racontée par son premier professeur, l'estimable M. Verrier, professeur de langues au Lycée d'Angers et ancien élève du Collège de Saumur.

» Ce document ne peut que prouver encore une fois ce que l'on obtient par le travail et la persistance.

» Merci d'avance et veuillez agréer, etc.

» CH. CARICHOU,

» Président de l'Harmonie Saumuroise. »

N. Pellegrin

J'ai souvent eu l'honneur de présenter au public des artistes, bien connus déjà, du reste, et dont la réputation n'est plus à faire, et cette tâche m'a toujours été des plus agréables. Ne pouvant paraître moi-même sur la scène et recueillir les applaudissements, je me contente du modeste rôle de l'huissier, qui ouvre la porte et fait connaître les noms des personnages. L'imagination aidant, je me figure être pour quelque chose dans le succès.

Mais aujourd'hui la tâche m'est plus douce que jamais; vous comprendrez pourquoi tout à l'heure.

Assurément M. Pellegrin n'a pas besoin d'être présenté. Premier hautboïste solo à la Garde républicaine, premier prix du Conservatoire, ces deux titres lui suffiraient, sans qu'il soit besoin de lui demander ses états de service et la liste de ses « actions d'éclat ».

Mais le public est, de sa nature, curieux, et friand de détails... heureusement pour les journalistes, qui ne demandent, eux, qu'à en donner le plus possible, étant, par profession, aussi bavards que le public est curieux.

Vous saurez donc que M. Pellegrin est né, le 22 août 1860, à Phalsbourg, ville qui, à cette époque... mais je pense bien que nous n'avons pas dit notre dernier mot. Son père, un des plus honnêtes hommes que j'aie connus, était tambour-major au 32^e de ligne, et suivit (c'est précédé que je devrais dire) son régiment à Angers, où il fut envoyé après nos malheurs.

C'est dans cette ville que, dirigé par celui qui écrit ces lignes, le futur 1^{er} prix du Conservatoire mit pour la première fois les doigts sur l'instrument qui devait le rendre célèbre. Il fallait entendre ces leçons! Au bout d'un mois, l'élève en savait plus que son maître d'occasion. Et nous cherchions tous les deux la meilleure manière de faire un trait difficile. Fallait-il prendre la fourche, ou bien la clef pour faire le fa?

Les accidents, les bémols surtout nous gênaient terriblement. Il paraît que les instruments en ut en ont toujours deux de plus, pour faciliter le jeu des clarinettes!

Bref, Pellegrin, qui n'avait alors que douze ans, finit par entrer comme 2^e hautboïste au théâtre d'Angers, direction Jolly. Puis le régiment est envoyé à Tours, et le jeune enfant de troupe entre dans un régiment du génie, à Versailles, et de là au Conservatoire, où il obtient son premier prix de hautbois, avec un succès constaté par toute la presse.

Il ne tarde pas à être nommé dans la Garde républicaine, et, dès ce moment, sa réputation n'a cessé de s'accroître.

Dans tous les concerts donnés par la musique de ce corps d'élite, le nom de M. Pellegrin brille en première ligne. Nous le voyons cité dans les programmes de soirées données aux Mess de la Garde, à l'Hippodrome, à Lille, Alençon, Niort, Chartres, Dreux, Cambrai, Lyon, tout récemment à Marseille, où il a dû rester un jour de plus, pour donner un second concert au Palais de cristal.

Il a tout pour plaire, d'ailleurs, et, avant même qu'il ait commencé à jouer, le public est séduit par cette figure jeune et souriante, par cet uniforme, si crânement porté, de la Garde républicaine.

Voilà pour les yeux; et qui oserait dire que ces avantages extérieurs sont à dédaigner?

Mais il a fait entendre les premières mesures, et l'auditoire est sous le charme. Le hautbois est un des instruments les plus ingrats que je connaisse! Un atome de salive, voilà un trou bouché; un atome de poussière, et voilà une clef qui reste ouverte! Parlerai-je de cette anche double, le désespoir de ceux qui entreprennent l'étude de cet instrument?

Pellegrin sourit doucement lorsque je lui fais l'énumération de toutes ces chaussetrappes et de ces traquenards. Et, en effet, toutes ces difficultés, il les a vaincues; il est le maître absolu de son instrument, qu'il a dompté par son travail et par son énergie.

Vous admirerez la largeur de son jeu, cette ampleur de son dans les notes basses, ce charme des notes aiguës, le parfait équilibre de la respiration, point si important, la correction, la mesure, la délicatesse des piqués, le contraste des nuances.

Je vous recommande surtout la qualité du son. Quelques hautboïstes obtiennent des sons d'une ténuité, d'une finesse qui peut faire plaisir, je l'avoue, et qu'ils exagèrent encore en grattant leurs anches plus que de raison. Mais le caractère de l'instrument est dénaturé, et Vogt, l'illustre professeur, protesterait contre cet abus. Le hautbois est un frère de la musette, il ne faut pas l'oublier.

Le programme de M. Pellegrin est des plus variés: *Don Pasquale*, *Guillaume Tell* (dont je lui entendais faire le solo de l'ouverture à l'Eden-Théâtre samedi dernier), *Lucrèce Borgia*, sans compter de nombreux morceaux de concours de Verroust et de Collin.

Le jeune artiste est de plus un compositeur distingué. Il a écrit et fait éditer plusieurs Fantaisies, une, entre autres, sur des motifs de « *La vie pour le Czar* » qu'il a dédiée à S. M. l'Empereur de Russie, et qui lui a valu les éloges les plus mérités.

Un mot pour finir. La place de M. Pellegrin est toute marquée à l'Orchestre du

(A suivre.)

Grand Opéra, et vous verrez certainement son nom figurer un jour dans cette phalange d'artistes illustres.

Ce sera la consécration définitive de son merveilleux talent, et la joie suprême de celui qui se laisse appeler « mon cher maître » par cet élève qui, à toutes les qualités de l'artiste, sait joindre encore toutes celles du cœur.

X.

Ancien élève du Collège de Saumur.

Nous apprenons que le concert de dimanche, en outre de M. PELLEGRIN, sera donné avec le concours de M^{lle} GEORGETTE THIRION, chanteuse légère, M. DANIÈRE, baryton, MM. GOUBEAULT et RENAULT, violonistes, M. LAFFAGE, accompagnateur, et plusieurs Amateurs de la ville.

Dans cette soirée, M. LAFFAGE, directeur de la Société Sainte-Cécile, exécutera deux morceaux sur le zithrone; une petite opérette, *Paola et Pietro*, sera jouée par M^{lle} THIRION et M. DANIÈRE.

Le ministre de la guerre a décidé que le visa de la gendarmerie ne sera plus exigé sur les titres de permission dont la durée ne dépassera pas quatre jours.

LA NOUVELLE Marseillaise

Le ministre de la guerre va lancer une circulaire, courte et bonne, aux chefs de corps et commandants de corps d'armée, leur enjoignant d'adopter, comme hymne national officiel, pour toutes les cérémonies où il est d'usage de le faire entendre, la nouvelle *Marseillaise*, dont l'orchestration a été composée, sur sa demande, par la commission des compositeurs et des professeurs du Conservatoire.

Les effets de la circulaire seront applicables à partir du 15 mai.

Dumanet, l'immortel Dumanet, a déjà trouvé un nom pour cet hymne. Il l'appelle : la *Boulangère*.

La même commission de compositeurs a adopté, à l'unanimité, un travail de M. Wetge pour orchestre militaire, sur la sonnerie « au drapeau ».

Théâtre de Saumur.

Malgré la clôture de la saison d'opéra, qui a eu lieu il y a quinze jours avec l'*Africain*, notre théâtre ne chômera pas longtemps.

D'abord, dimanche prochain 17 avril, nous aurons le deuxième concert de l'*Harmonie Saumuroise*.

Mardi 19, représentation de *Numa Roumestan*, comédie nouvelle en 5 actes, de M. A. Daudet, par la compagnie parisienne Delétraz.

Le mercredi 27, représentation donnée par M^{me} Thérèse, la fameuse chanteuse Thérèse, créatrice de la *Femme à barbe* et de *Rien n'est sacré pour un sapeur* (déjà entendue une fois à Saumur).

Le vendredi 29, représentation de la nouvelle pièce de Dumas fils, *Francillon*, par la troupe d'artistes parisiens sous la direction de M. Paul Deshayes.

Le jeudi 5 mai, grand concert donné par M^{me} Mercier-Fischer, avec le concours de plusieurs célébrités musicales.

On annonce encore une troupe dirigée par M. Ariste, qui jouerait *Ma Gouvernante* et *Gymnastique en chambre*.

Décidément, les amateurs de spectacle et les dilettantes n'auront pas lieu de se plaindre.

BADGE. — On s'occupe activement de l'organisation des fêtes qui doivent avoir lieu à l'occasion de l'inauguration de la ligne de La Flèche à Saumur.

Une commission a été nommée sous la présidence de M. le maire.

On espère que ces fêtes seront fort belles.

LES EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER

En Norvège, l'État solde un corps d'agents remplaçants, à l'aide duquel il peut donner congé un dimanche sur trois à tous les employés de ses chemins de fer.

En Suisse, depuis 1872, la loi donne à tout employé de chemin de fer droit à un dimanche ou à un autre jour de liberté sur trois semaines de travail.

Jusqu'ici la Compagnie P.-L.-M. s'était refusée à appliquer cette loi fédérale aux 150 ou 160 hommes d'équipes de la gare de Genève qu'elle dessert.

Ce n'est que le 20 novembre dernier, qu'à la suite de longues négociations, elle s'est enfin résignée à le faire, et, désormais, les employés de la gare de Genève sont assurés de 48 jours de repos par an.

Pourquoi n'accorderait-elle pas la même faveur à tous ses employés de France? N'ont-ils pas tout aussi besoin que les agents de la gare de Genève, d'un repos venant toutes les deux ou trois semaines couper leur asservissante besogne, jusqu'ici ininterrompue d'un bout de l'année à l'autre?

Le 135^e de Ligne

La *Patrie*, en faisant l'historique de nos régiments, parle en ces termes du 135^e de ligne, en garnison à Angers :

Dans l'état de guerre de 1658, le numéro 135 est tenu par Riberpré II, levé par le marquis de Riberpré et licencié le 12 décembre 1659, après un an d'existence passé en garnison à Ham.

En 1813, le 12 janvier, Napoléon ordonne la levée de 88 cohortes de la garde nationale du premier ban et les organise en 21 régiments d'infanterie de ligne, sous les numéros 135 et suivants jusqu'à 156.

La garde nationale était divisée en premier ban, deuxième ban et arrière-ban. Le premier ban comprenait les hommes de 20 à 26 ans qui n'avaient pas fait partie du contingent des conscrits à l'appel de leur classe; le deuxième ban, tous les hommes valides de 26 à 40 ans, et l'arrière-ban les hommes de 40 à 60.

Il ne s'agit pas ici de la garde nationale de Paris qui ne fut rétablie que le 8 janvier 1814.

Ces cohortes ne devaient point sortir du territoire de l'Empire et étaient exclusivement consacrées à la garde des frontières, à la police intérieure et à la conservation de nos places fortes, arsenaux et dépôts maritimes; mais les circonstances étaient telles qu'il fallut déroger à ces prescriptions, et à peine furent-elles organisées qu'on dirigea ces cohortes, devenues régiments, vers l'Espagne et sur les bords du Rhin.

Quatre cohortes furent donc prises pour former le 135^e de ligne, et c'est pour la première fois que le n^o 135 se montre dans notre armée active ou, du moins, prend part à nos combats; car il n'y eut pas de 135^e brigade. Le bataillon du 73^e (Royal-Comtois), qui devait en être le noyau, était resté dans l'Ouest.

Trois batailles sont à l'actif du régiment : Lützen, Goldberg et Hanau, toutes trois livrées en 1813.

Hanau vient après Leipzig. Profitant de ce terrible revers, de Wrede, général en chef de l'armée bavaroise, notre alliée, et sur laquelle l'Empereur croyait pouvoir compter, jugea ce moment opportun pour imiter les Saxons et nous trahir après nous avoir servis.

Outrecuidant et ambitieux, ce traître entreprit de barrer le passage à Napoléon, battant en retraite devant les armées coalisées qui nous poursuivaient sans relâche. Tentative folle que celle de ce général bavarois, qui fut fatale aux troupes austro-bavaroises qu'il commandait; sa défaite fut complète; il perdit dix mille hommes et dut prendre la fuite; les grenadiers et l'artillerie de la garde vengèrent notre orgueil outragé par les désastres de Leipzig. La trahison était châtiée.

Licencié en 1815, le 135^e voit ses 4^e et 5^e bataillons versés dans le 4^e de ligne et ses 1^{er}, 2^e et 3^e dans le 58^e de ligne qui prend le numéro 54.

Le 28 octobre 1870, les régiments de marche furent tous transformés en régiments de ligne, et le 35^e devint le 135^e. Comme le 134^e, il est aux affaires du Bourget et s'y montre aussi hardi à l'attaque que solide à la défense, soit que son 3^e bataillon soutienne la réserve en arrière à gauche du village, bravant le feu de l'ennemi, soit que le général Hanrion prenne trois compagnies d'un autre de ses bataillons pour marcher en avant avec un bataillon du 135^e.

A propos du brave général Hanrion, il est opportun de rappeler quel coup terrible atteignit ce vaillant soldat à la seconde affaire du Bourget.

A un moment donné, le général Hanrion envoya son fils, sous-lieutenant d'état-major, hâter l'arrivée d'une colonne de renfort. Sa mission accomplie, le jeune Hanrion ne

se laisse pas arrêter par le flot des fuyards et des tirailleurs ennemis, qui déjà inondaient le village; il se retire en combattant, allant à la recherche de son père; il arrivait près de l'endroit où il l'avait laissé quand il tombe raide mort, atteint par deux balles.

J'ajouterai — car il faut rendre à ses ennemis la justice qui leur est due — qu'un officier prussien, frappé de la bravoure du jeune sous-lieutenant, le fit relever et enterrer respectueusement. Mais on comprend de quelle immense douleur ce père dut être saisi en apprenant la mort de ce fils bien-aimé qui donnait de si belles espérances à la Patrie.

Inscription au drapeau : Lützen (1813), Goldberg (1813), Hanau (1813).

Garnison actuelle : Angers.

Colonel, M. Ségaud; lieutenant-colonel, M. Guasco; chefs de bataillons, MM. de Raymond de Cahuzac, Brouillet, Barthès, de la Brouse de Veyrazat; major, M. du Pouget de Nadaillac.

FAITS DIVERS

L'exode des Européens vers les Etats-Unis reprend de plus belle, surtout en Allemagne. Le bureau des statistiques de Washington vient de publier le relevé des derniers arrivages d'émigrants. Du 1^{er} juillet 1886 au 28 février 1887, période pendant laquelle les immigrations sont le moins nombreuses, il est débarqué dans le port des Etats-Unis 221,409 émigrants, contre 156,942 pendant la période correspondante de l'exercice précédent. Les différentes nationalités figurent, dans ce relevé, pour les chiffres suivants : Allemands, 51,450; Anglais, 39,339; Irlandais, 24,119; Russes, 23,405; Austro-Hongrois, 22,354; Suédois et Norvégiens, 19,678; Italiens, 17,914; Ecossois, 8,154; Français, 3,073; Suisses, 2,047; divers, 9,815.

M. Nathan Appleton, de Boston, qui a fait partie, pendant plus de dix ans, du comité de la statue de la Liberté éclairant le monde, propose aux Américains de faire à leur tour un cadeau à la France. Ce cadeau consisterait en une statue de Washington, exécutée par un sculpteur américain, M. A. Ward, de New-York. La statue devrait être terminée en temps utile pour pouvoir être inaugurée à Paris le 30 avril 1889, centième anniversaire du jour où Washington presta serment à la Constitution comme premier président des Etats-Unis.

Nouvelles à la main.

A l'audience.

Le président. — Vous avez frappé ce malheureux avec cruauté.

L'accusé. — Il n'y avait que les coups pour en venir à bout. Ce n'est pas de ma faute s'il était idiot.

— Le président, avec sévérité. — Les idiots sont hommes... comme vous et moi!

— Augustine, vous êtes-vous procuré les fleurs que je dois porter dans mes cheveux, cette nuit, au bal?

— Oui, madame, mais...

— Mais quoi?

— J'ai égaré les cheveux.

Monsieur, en revenant de son bureau, fait l'acquisition d'une poularde que madame soupèse et flaire avec une moue dédaigneuse.

— Tu as tort, bobonne, fait le mari; quand il y aura des truffes là-dedans, tu verras comme la bête fera de l'effet.

Madame d'un air pincé :

— J'en doute.

Monsieur insistant :

— Tiens, ce sera absolument comme toi quand tu as mis tes diamants.

Un dialogue entre désespérés :

— Tuiles sur tuiles, chagrins sur chagrins... J'en ai assez, bien assez de tout ça!

— Et alors?

— Je suis tout à fait décidé à quitter la terre.

— Te suicider?

— Non, je m'embarque!

A la Cannebière.

— Moi, monsieur Numa, comme tireur au pistolet, je ne crains personne. Le mois dernier, au tir de Nice, je tapais dans la mouche à tout coup. Il n'y a qu'un jour où je m'en suis écarté d'un tout petit millimètre. J'avais tiré pendant le tremblement de terre.

UN MISSIONNAIRE protestant, après avoir souffert pendant de longues années de débilité nerveuse, d'affaiblissement, d'épuisement, d'impuissance et de tous les maux résultant de ce qu'on est convenu d'appeler les péchés de jeunesse, sans trouver dans l'emploi d'aucun remède connu le moindre soulagement, a fini par découvrir enfin, en voyageant à travers le Mexique, un remède très simple qui l'a guéri et sauvé d'une existence misérable, d'une mort prématurée.

Les personnes souffrant desdites maladies, qui enverront une enveloppe portant leur adresse à M. James Holland, Bloomsbury Mansions, Bloomsbury Square, Londres, Angleterre, recevront la recette gratis.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre *DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée*, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris, MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guériu, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le *DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE* est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 FRANCS. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 48^e série.

M. ANJUBAULT, chirurgien-dentiste à Paris, informe sa clientèle de Saumur que, n'ayant pu venir le premier lundi du mois comme il en a l'habitude depuis tant d'années, il sera à son cabinet de la rue Beaurepaire mardi 12, mercredi 13 et jeudi 14; il recevra d'une à six heures du soir.

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 10, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'Huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'*Epicierie Centrale de Saumur*, des bonbonnes de 5 et 10 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

OPINION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Dans son cours aux étudiants en médecine de Paris, M. le Professeur Denonv a prouvé que les maladies de poitrine débutent presque toujours par une bronchite, par un rhume négligé, affections favorables à la vie du microbe, insecte microscopique qui a été découvert, l'an dernier, par le professeur Koch (un poitrinaire a des milliers de microbes dans les poumons). On sait que pour faire mourir rapidement ce microbe il faut suivre le nouveau traitement que les *Dragées Russes* dont l'authenticité absolue est garantie par le gouvernement français.

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies et pharmacie NORMANDINE, 11, rue Saint-Jean, à Saumur.

BOURSE DE PARIS

DU 12 AVRIL 1887.

Rente 3 0/0.	81 12
Rente 3 0/0 amortissable.	84 40
Rente 4 1/2.	103 97
Rente 4 1/2 (nouvelle).	109 70
Obligations du Trésor.	512 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE E. VOLTZ.

Les créanciers de la faillite du sieur Voltz, brasseur à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le mardi 19 avril 1887, à 10 heures du matin, en l'une des salles du Tribunal, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de ladite faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

(258) Le Greffier, GAUTIER.

FAILLITE RENOU, LOUIS.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Renou, marchand de chaux à Soulanges, dont les créances ont été vérifiées ou affirmées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le mardi 19 avril 1887, à 9 heures du matin, en l'une des salles du Tribunal, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion, que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

(259) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal civil de première instance d'Angers.

Etudes de M^e BONIN, avoué à Angers, rue du Commerce, 16 (place des Halles), et de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin.

Vente sur Licitation

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Avec admission des étrangers et après l'accomplissement des formalités voulues par la loi pour la vente des biens de mineurs,

EN HUIT LOTS, DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de St-Rémy-la-Varenne et de St-Georges-des-Sept-Voies,

Consistant en :

MAISONS, TERRES LABOURABLES, JARDIN ET VIGNES

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 1^{er} mai 1887, à une heure de l'après-midi, au village de MARGNÉ, chez M. COUTURIER, et par le ministère de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient qu'en vertu d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil d'Angers, le 29 mars 1887, enregistré et signifié.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1^o M^{me} Lemasson, propriétaire, veuve de M. Joseph Bellanger, demeurant au village de Boissey, commune de Saint-Rémy-la-Varenne, « agissant ici en sa qualité de légalement commune en biens d'avec le sieur son mari, décédé » ; 2^o M. Joseph Bellanger, cultivateur, demeurant à Brissay, commune de Saint-Rémy-la-Varenne ;

Co-intéressés demandeurs, ayant M^e BONIN pour avoué,

Contre :

M. René Grilleau, cultivateur, demeurant au village de Margné, commune de Saint-Rémy-la-Varenne, « pris au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Marie Bellanger, issue du mariage de M. et M^{me} Bellanger-Lemasson, sus-nommés, mais remplissant ici les fonctions de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts existant entre la dame veuve Bellanger, sus-nommée, et sa fille mineure,

fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenu et présidé par M. le Juge de paix du canton des Ponts-de-Cé, le 16 février 1887, enregistré ».

Défendeur défaillant faute d'avoir constitué avoué.

Il sera procédé, en présence des parties ou elles dûment appelées, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère dudit M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin, à la vente et adjudication publiques des immeubles dont la désignation suit et sur les lotissements et mises à prix ci-après.

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Rémy-la-Varenne

1^o Lot.

Un corps de bâtiments, situé au village de la Réonelière, composé d'une chambre à cheminée, grenier au-dessus, puits, deux chambres dont une à cheminée et four ; grenier au-dessus couvert en ardoises, une étable et un toit à porcs couvert en bourres ;

Cour devant, passage derrière, espace de terrain derrière les deux chambres ;

Passage commun avec le sieur Martin ;

Petite cour commune de trois ares pour battre le blé seulement ;

Terres et vignes ;

Le tout en un tenant d'une contenance de vingt-trois ares quatre-vingt-sept centiares, joignant au nord Martin et allée commune, au levant la route de la Réonelière à Monsabert, au midi la veuve Delafuye et Martin, au couchant Mercier (n^o 770, 770, 771 r, section D).

2^o Lot.

Un morceau de terre, situé à la Réonelière, contenant onze ares quarante-quatre centiares et joignant au nord Chauveau, au levant un ruisseau et Aubio, au midi Beucher et Delafuye, au couchant une route (n^o 721, 725, 724 r, section H).

3^o Lot.

Un morceau de terre, au Pont-Gilet, contenant six ares vingt centiares et joignant au nord M. Mercier, au levant un ruisseau mitoyen, au midi Guyard, au couchant une route (n^o 1689, section D).

4^o Lot.

Un morceau de terre, situé aux Noiroles, contenant sept ares environ et joignant au nord Richaume, au levant Meunier, au midi Rogeron et au couchant Renou (n^o 1306, section D).

5^o Lot.

Un morceau de terre en pâture, sis au lieu dit le Grand-Pré, contenant quatre ares et joignant au nord Marriou, fossé mitoyen, au levant Courjaret, au midi le même, au couchant Rousseau (n^o 1663, section D).

6^o Lot.

Un morceau de terre, sis à la Réonelière, contenant cinq ares cinquante centiares et joignant au nord Chauveau, au levant Meunier, au midi Meunier, au couchant Chauveau (n^o 630, section D du cadastre).

Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies

7^o Lot.

Un logement, situé au village de Comeray, composé de deux chambres, dont une à cheminée, grenier au-dessus, passage au couchant de la maison allant dans la cour du bas et au chemin qui se trouve au levant ; deux autres chambres dont une à cheminée, grenier au-dessus ; deux autres chambres dans la cour du haut dont une à cheminée, l'autre servant d'écurie ; grenier au-dessus, le tout couvert d'ardoises ; puits, four creusé dans le tuffeau ; trois caves dont deux servant d'écurie ; une autre voûtée servant de cellier et dans laquelle il existe un pressoir avec vis en fer et ses accessoires ; passage dans les caves ; cave derrière, cours, issues et terres plantées en vignes.

Le tout en un tenant contenant environ vingt-six ares quatre-vingt centiares et joignant au levant et au nord Fresneau, au midi Préau et autres et au couchant un chemin et Préau.

8^o Lot.

Un morceau de terre et jardin, situé au Marais-de-Comeray, contenant environ un are dix centiares et joignant au levant Préau et au couchant Couturier.

Tels que lesdits immeubles se poursuivent et comportent sans aucune exception ni réserve.

MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés, seront mis en vente savoir :

Le 1^{er} lot sur la mise à prix de douze cents francs, ci. 1.200

Le 2^o lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. 500

Le 3^o lot sur la mise à prix de cent soixante-dix francs, ci. 170

Le 4^o lot sur la mise à prix de cent quatre-vingts francs, ci. 180

Le 5^o lot sur la mise à prix de vingt francs, ci. 20

Le 6^o lot sur la mise à prix de trois cents francs, ci. 300

Le 7^o lot sur la mise à prix de quinze cents francs, ci. 1.500

Le 8^o lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci. 50

Total des mises à prix, trois mille-neuf cent vingt francs, ci. 3.920

Outre les frais et charges.

N.B. — Le notaire a été autorisé par le jugement sus-énoncé à réunir ou à subdiviser les lots ci-dessus et à mettre les frais, même ceux ordinaires de vente, soit en sus, soit en déduction des prix d'adjudication, suivant qu'il le jugera le plus avantageux pour la vente.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e BONIN, avoué à Angers, rue du Commerce, 16, poursuivant la vente.

Pour extrait rédigé conformément à la loi par l'avoué soussigné.

Angers, ce

avril 1887.

Signé : BONIN.

Enregistré à Angers, ce

avril 1887, f^o c^o. Reçu un franc 88

déc. compris.

Signé : BLANCHON-LASSERVE.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1887,

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Rue de Bordeaux, n^o 17.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Palens, n^o 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER pour la Saint-Jean 1887,

une MAISON, rue d'Alsace, avec jardin, écurie et remise.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire. On louera à bail ou à l'année.

MAISON A LOUER

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON, rue Saint-Nicolas. (160)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

DEUX VASTES MAGASINS

Situés au Pont-Foucharde.

S'adresser à M. CHOLET, place Saint-Michel, Saumur. (261)

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

22, rue Fardeau, Saumur.

A VENDRE

Au comptant,

Fûts à retourner dans le mois,

VIN DE CORINTHE, blanc. 50 fr.

VIN ROUGE COUPE. 65 fr.

NOTA. — Les vins blancs pèsent de 7 à 8^o et les vins rouges de 9 à 10^o.

Les maîtres d'hôtels, cafetiers et débitants paient à 60 jours. (262)

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

Commune de Saint-Clément-des-Lévées.

VENTE PAR ADJUDICATION

DE

300 PIEDS DE PEUPLIERS

Le dimanche 24 avril 1887, à 3 heures après midi, en l'une des salles de la mairie de Saint-Clément-des-Lévées, M^e DEGREZ, notaire, procédera à la vente par adjudication de 300 pieds de peupliers, plantés sur le chemin n^o 113, de Saint-Clément à Loigné, à proximité de la gare, divisés en 3 lots, savoir :

1^{er} Lot. — 86 pieds, du carrefour du Chemin-des-Voies à la gare, ci. 86

2^o Lot. — 117 pieds, du chemin de fer à la Croix-des-Granges, ci. 117

3^o Lot. — 97 pieds, de la Croix-des-Granges à l'Aulhion, ci. 97

Total égal. 300

Pour tous renseignements, s'adresser, soit au secrétariat de la mairie de Saint-Clément, soit à M^e DEGREZ, notaire. (229)

Etudes de M^e DOUET, notaire à Beaufort,

et de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

VENTE AUX ENCHÈRES

Le DIMANCHE 17 AVRIL prochain,

à 1 heure de l'après-midi, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, au domicile autrefois occupé par M. GOVIN, ex-pâtissier-traiteur, de divers bons objets de ménage et de matériel de pâtisserie.

Pour tous renseignements, s'adresser auxdits notaires. (232)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le DIMANCHE 17 AVRIL 1887,

à une heure du soir, au Petit-Puy, commune de Saumur, dans une maison où est décédée M^{me} veuve GOUBY,

Il sera vendu :

Armoires, bois de lits, buffet, tables, chaises, couettes, traversins, oreillers, rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, vins en cercles, outils et instruments aratoires, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie

Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant sur 233 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 24 de 4 jours à 2 ans; le résultat moult à donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR.

Extraction, Aurification-Prix modérés.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.